

RAPPORT FINAL

DÉVELOPPEMENT ET PUBLICATION D'UNE APPLICATION MOBILE SUR L'ÉCLAIRAGE EFFICACE SOUS LE SYSTÈME IOS

www.pulsar-tech.com



| | | | | |
|---------|---------------|---------------|---------------------|-------------|
| A | 15/10/2021 | Création | | |
| Version | Date | Modifications | Rédacteur:IdrissaY. | Approbateur |
| Type | Rapport final | | Réf.: | |

I. **Présentation de la solution technique proposée**

Dans le cadre de la nouvelle réglementation interdisant les ampoules à incandescence au Sénégal, l'Etat a pris le décret N° 2011-160 du 28 janvier 2011 portant interdiction de l'importation et de la production au Sénégal de lampes à incandescence et promotion des lampes à économie d'énergie. Cette mesure était entrée en vigueur à partir du 1er mars de la même année et devait se traduire par l'arrêt de l'entrée dans le pays des lampes à incandescence classiques.

Malgré la prise de ce décret, les lampes à incandescence classiques sont toujours importées et distribuées sur le marché national. Par ailleurs, des importations de plus en plus importantes ont été notées sur les lampes à économie d'énergie, mais leur qualité reste douteuse et aucun contrôle n'est effectué sur leur conformité aux normes nationales applicables.

Ainsi, il est apparu nécessaire de prendre des mesures plus restrictives relatives à la commercialisation, à l'encadrement de l'importation des lampes à incandescence interdites et au renforcement de la qualité des lampes à économie d'énergie sur le marché.

A cet effet, l'Etat du Sénégal a publié au journal officiel de la république depuis le 02 décembre 2017, le décret 2017-1411 du 13 juillet 2017, portant interdiction de l'importation, de la production et de la commercialisation au Sénégal de lampes à incandescence et promotion des lampes à économie d'énergie qui abroge et remplace le décret N°2011-160 du 28 janvier 2011.

En vue de la mise en œuvre diligente des mesures de ce décret, un groupe de travail regroupant les différents acteurs impliqués a été mis en place. Des travaux de ce groupe ont découlé un plan d'actions qui définit un certain nombre d'activités à réaliser conformément aux besoins identifiés et aux dispositions à prendre.

Ainsi, le développement d'une application mobile sous IOS pour le contrôle des lampes s'inscrit dans le cadre des activités identifiées et des besoins exprimés pour une pleine opérationnalisation du dit décret.

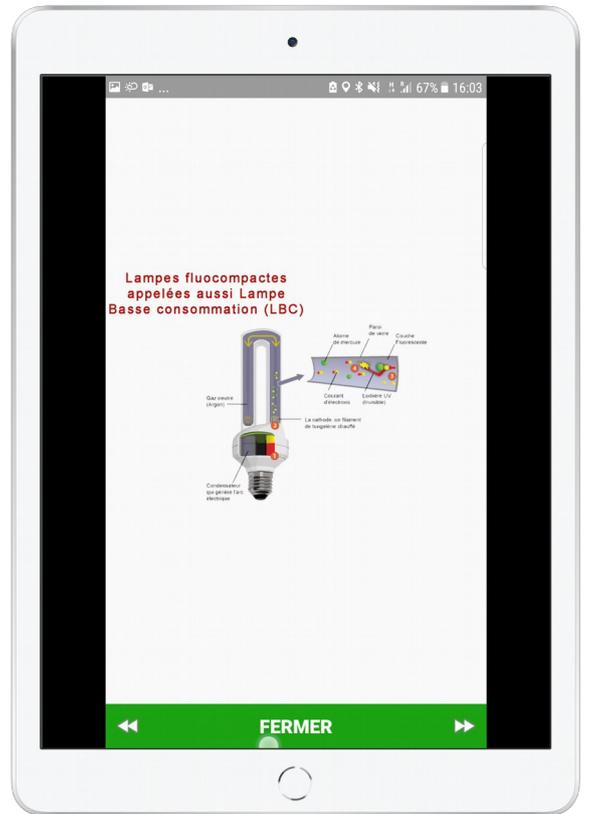
II. Résultat attendu

Le résultat attendu est la **mise à disposition d'une application mobile sous IOS** aux populations et agents en charge du contrôle des lampes importés ou mises sur le marché au Sénégal afin de les doter d'un outil efficace et accessible sur l'éclairage et les différentes technologies ainsi que leur reconnaissance.

Cette application IOS rejoint la version Android déjà publiée par PULSARTECH pour l'AEME (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.pulsartech.aeme>)



Version Android



Mockup Versioni OS sur iPad

III. Résultat fourni

Le développement ainsi que le publication de l'application IOS sur l'Apple Store a été réalisé avec succès.

Lien de l'application :

<https://apps.apple.com/us/app/aeme-%C3%A9clairage-r%C3%A9glementation/id1584651660>



AEME – ÉCLAIRAGE EFFICACE



RÉGLEMENTATION SUR L'ÉCLAIRAGE

LES DIFFÉRENTES TECHNOLOGIES D'ÉCLAIRAGE

POINT DE CONTRÔLE POUR LA RECONNAISSANCE DES LAMPES

CODIFICATION DOUANIÈRE DES LAMPES POUR L'ÉCLAIRAGE

DOCUMENTATION

FORMATION

VIDÉOS

aemesn.com

AEME, 15 boulevard de la république, 2ème étage, Dakar, Sénégal - Tél: +221 33 823 26 66

Developed by Pulsar-Tech 



Points de contrôle pour la reconnaissance des lampes



LAMPES À INCANDESCENCE CLASSIQUES LAMPES INTERDITES



LAMPES À INCANDESCENCE HALOGÈNES LAMPES INTERDITES SAUF AUTORISATION EXCEPTIONNELLE PRÉALABLE



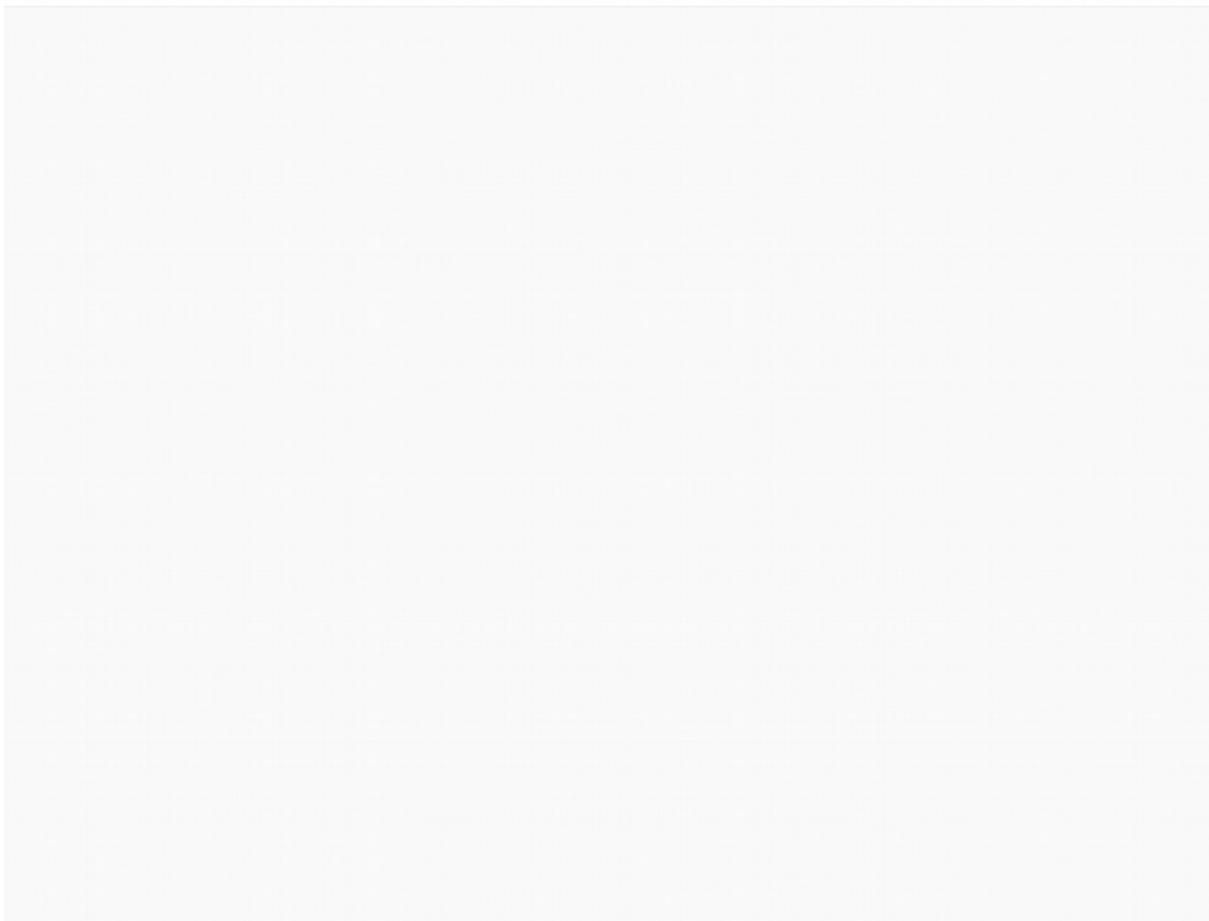
LAMPES FLUORESCENTES AUTORISÉES AVEC CONFORMITÉ AUX NORMES



LAMPES LED AUTORISÉES AVEC CONFORMITÉ AUX NORMES



AUTRES LAMPES NON COUVERTES PAR LA RÉGLEMENTATION AVEC LE DÉCRET 2017-1411





Lampes à incandescence classiques Les points à contrôler



**POINT
1 / 5
VISUEL**



Extérieur en verre à cause de la chaleur

Présence d'un filament

Présence d'un point de soudure à l'extérieur du culot



Ampoules en 2 Parties

Partie 1 Supérieure

Intérieur du culot vide

Partie 2 Inférieure

LAMPES INTERDITES



Cliquez sur l'image pour zoomer



Code douanier

8539.10.00.00

IV. Livrables

La société PULSAR-TECH a livré avec succès l'application IOS disponible et téléchargeable depuis l'AppStore : <https://apps.apple.com/us/app/aeme-%C3%A9clairage-r%C3%A9glementation/id1584651660>

